



**DECISION**

**Concernant la signature de contrats de cession  
de droits de représentation**

SERVICE CULTUREL

/DI

D SG N° 11.479

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**DECIDE**

- de signer le contrat de cession de droit d'exploitation de représentation :

- avec l'association : Compagnie 1001 vagues  
dont le siège social est situé au Parc de l'Ancien Château, 17600 Saujon, pour la représentation « les Méfaits du mariage », à la Salle de Spectacles, à Royan, le 12 janvier à 20h30 et le 13 janvier 2012 à 14h30, pour un montant de 5.500 euros TTC ;

- avec la compagnie : Théâtre du Trèfle  
dont le siège social est situé au 25 rue du Général Sarrail, 86000 Poitiers, pour la représentation « les Caprices de Marianne » au Palais des Congrès, salle Saintonge, à Royan, le 31 janvier 2012 à 20h30, pour un montant de 3.801,50 euros TTC ;

- avec la compagnie : la Mascarille  
dont le siège social est situé 2 route de Chevreuse, 78490 Bazoches sur Guyonne, pour la représentation « Ah Muse Toi ! », à la Salle de Spectacles, à Royan, le mardi 14 février à 20h30, pour un montant de 5.700 euros TTC ;

- avec l'association : Compagnie à Suivre  
dont le siège social est situé à l'Hotel de Ville, 77320 La Ferte Gaucher, pour la représentation « Fil de Faire » à la Salle de Spectacles, à Royan, le 24 février 2012 à 10h30 et 14h30, pour un montant de 1.917,99 euros TTC ;

- avec l'association : La Martingale  
dont le siège social est situé à l'Archipel, 7 rue de la Citadelle, 79200 Parthenay, pour la représentation « Je me Souviens » à la Salle de spectacles, à Royan, le 13 mars 2012 à 20h30, pour un montant de 2.700,95 euros TTC ;

- avec l'agence : Toccata-Europe  
dont le siège social est situé à Dornröschenstrasse, 34 \_ D -70567 Stuttgart, pour le concert classique « Quatuor Vlach de Pragues », à la Salle de Spectacles, à Royan, le Dimanche 20 mai, à 17h, pour un montant de 4.968 euros TTC ;

- d'imputer la dépense au budget communal nature 6228 – Fonction 313.

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 13 janvier 2012

Fait à Royan, le 28 novembre 2011  
Le Député-Maire,  
Didier QUENTIN